



29C. Analyse et diagnostic de l'état de l'arbre

Contexte :

La fonction d'élagueur est liée à deux éléments déterminants : la sécurité et la technicité.

Le professionnalisme des salariés et des chefs d'entreprise est une composante devenue indispensable pour exercer en toute légalité.

Ce parcours a été conçu en référence aux arrêtés du 4 août 2005 puis du 10 octobre 2008 et à la circulaire N° 2007-5018 du 27 juin 2007.

Objectifs de la formation :

- Apprécier l'état de l'arbre par le diagnostic de ses faiblesses et défauts mécaniques
- Détecter la présence d'éléments pouvant introduire une dangerosité pour le grimpeur

Public concerné :

Salariés et chefs d'entreprise du paysage, élagueurs ou toute personne souhaitant exercer une activité dans les espaces verts.

Prérequis des participants :

Aucun

Contenu :

- Connaissance et appréciation des défauts mécaniques de l'arbre selon les principales espèces et variétés d'arbres
- Présence d'éléments pouvant introduire un risque pour le grimpeur (principaux insectes, parasites, champignons, etc...)
- Méthodes de diagnostic, reconnaissance et analyse visuelle en travaux pratiques au pied de l'arbre

Moyens pédagogiques :

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux attentes et aux connaissances actuelles des participants.

Les apports théoriques seront illustrés par des exemples techniques, des visites sur sites arborés, avec identification des végétaux et des ennemis pathogènes.

Evaluation de la formation.

Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis :

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.



Intervenant :

Antoine TACQUARD, Arboriste

Responsable de la formation :

Philippe LEFRANCOIS, Formateur CFPPA



Durée

21 heures
3 jours
consécutifs

Dates

13-14-15 février 2018



Lieu

Rouffach et site d'application

Tarifs 2018	Cotisant VIVEA*	Cotisant FAFSEA**	Autres cas
	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	0 € <i>selon condition - places limitées</i>	168 € / jour

*Cotisant VIVEA : tarif *estimatif* restant à la charge du chef d'exploitation, il dépend des décisions du comité VIVEA.

Cotisant FAFSEA : formation du guide régional, **complétez le bulletin original FAFSEA recto-verso et renvoyez-le au CFPPA (téléchargeable sur www.fafsea.com ou sur notre site : www.cfppa-rouffach.fr).

Spécificités du parcours

- Chaque stage fera l'objet d'une évaluation
- Le parcours peut se réaliser sur plusieurs années, dans un délai de 5 ans
- Pour obtenir l'agrément E140-E141 et ainsi valider la totalité du parcours, il faut :
 - ↪ Participer à une journée d'examen (nous consulter pour la date)
 - ↪ Etre titulaire du certificat « Sauveteur Secourisme du Travail » valide